

Éléments démographiques et financiers disponibles à fin décembre 2014

DONNEES DE POPULATION

Les cotisants du RSI

Au 31 décembre 2014, le RSI regroupe plus de 2,8 millions d'actifs dont plus d'un tiers sont des auto-entrepreneurs (37%). La progression annuelle des effectifs poursuit son ralentissement (+0,6% en glissement annuel, après +1,5% fin 2013 et +3,2% fin 2012), sous l'effet d'un moindre dynamisme des auto-entrepreneurs (+7,6% contre +9,2% fin décembre 2013), notamment au sein des professions libérales (+7,3% contre +13%), et d'une baisse plus marquée qu'en 2013 des effectifs de travailleurs indépendants classiques (-3,2% en 2014), en particulier pour les commerçants.

Le nombre de conjoints collaborateurs (y compris auto-entrepreneurs) repart légèrement à la hausse (+0,3% contre -2,1% fin décembre 2013) sous l'effet d'une augmentation des effectifs de conjoints collaborateurs de commerçants (+2,3%).

La proportion d'assurés en activité secondaire est de 18,3% fin décembre 2014. Les auto-entrepreneurs sont plus fréquemment non prestataires (36,1%) que les autres cotisants (7,8%).

Tableau 1 : Les cotisants du RSI au 31 décembre 2014

Données disponibles à fin décembre 2014	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Déc. 2014	Evolution annuelle	Déc. 2014	Evolution annuelle	Déc. 2014	Evolution annuelle	Déc. 2014	Evolution annuelle
Cotisants du RSI	1 008 458	1,2%	1 084 700	-1,4%	723 472	2,8%	2 816 630	0,6%
<i>Dont auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs</i>	409 790	9,8%	318 984	5,2%	314 085	7,3%	1 042 859	7,6%
<i>Dont non auto-entrepreneurs hors conjoint collaborateurs</i>	582 859	-3,9%	735 340	-4,2%	409 387	-0,4%	1 727 586	-3,2%
<i>Dont conjoints collaborateurs</i>	15 809	-3,4%	30 376	2,3%			46 185	0,3%

Sources : données au 31/12/2014, évolutions en glissement annuel - Portail CREA et Population Santé, RSI.

Champ : Cotisants prestataires santé ou non, France entière

La population protégée par l'assurance maladie du RSI au 31 décembre 2014

Plus de 4,2 millions de personnes sont protégées par l'assurance maladie du RSI au 31 décembre 2014. Cette population est en très légère progression par rapport à 2013 (+0,5%), dans une dynamique nettement ralentie par rapport aux années précédentes (+1,6% fin 2013, et +2,1% fin 2014) en raison notamment des radiations d'auto-entrepreneurs.

La croissance des actifs de 0,3% est moindre que celle des cotisants (cf. tableau 1) compte tenu de la dynamique des cotisants non prestataires.

L'évolution de la population protégée est plus marquée parmi les professions libérales (+3%) que chez les artisans (+0,8%), et a fortiori chez les commerçants où elle diminue (-0,9%).

Le nombre d'ayants droit augmente de +0,8%. Cette hausse est portée par les professions libérales (+4,1%). Les pensionnés sont en progression de +0,9% (+0,5% en 2013 et 2012).

Tableau 2 : Population protégée par l'assurance maladie du RSI au 31 décembre 2014

Données disponibles à fin décembre 2014	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Déc. 2014	Evolution annuelle	Déc. 2014	Evolution annuelle	Déc. 2014	Evolution annuelle	Déc. 2014	Evolution annuelle
Dont actifs ⁽¹⁾	855 731	0,6%	890 984	-1,3%	517 986	2,6%	2 264 743	0,3%
Dont pensionnés	279 856	1,1%	306 226	0,1%	65 340	2,4%	659 545	0,9%
Dont ayants droit	502 713	0,9%	524 045	-0,9%	256 285	4,1%	1 285 302	0,8%
TOTAL ⁽²⁾	1 638 449	0,8%	1 721 473	-0,9%	839 672	3,0%	4 214 138	0,5%

Sources : données au 31/12/2014, évolutions en glissement annuel - Portail CREA et Population Santé, RSI.

Champ : Cotisants prestataires santé ou non, France entière (1) Actifs et Actifs retraités (2) dont Assurés à titre gratuit.

N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

Les nouveaux traitements contre l'hépatite C impactent très fortement les remboursements de médicaments

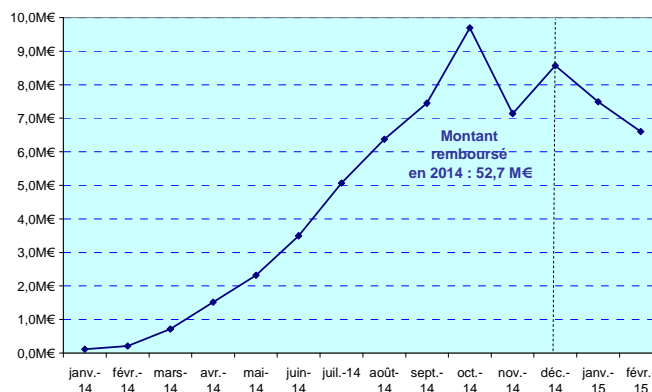
L'arrivée de nouveaux traitements antiviraux à action directe sur le virus de l'hépatite C (VHC) depuis la fin de l'année 2013 engendre une modification majeure des stratégies thérapeutiques de prise en charge.

En effet, jusqu'alors l'association de divers médicaments permettait d'obtenir la disparition de la virémie dans environ la moitié des cas au terme d'un traitement long (6 à 12 mois) et souvent mal toléré. L'introduction de ces nouvelles molécules (associée à d'autres antiviraux) a permis une amélioration de la prise en charge des patients atteints d'hépatite C chronique, tant en terme d'efficacité (90% de guérisons lors des essais cliniques et moins d'effets secondaires) que de durée de traitement (12 à 24 semaines). Cette avancée thérapeutique se traduit également par un coût de prise en charge nettement plus important.

La montée en charge, tout au long de l'année, de ces nouveaux traitements efficaces et onéreux a fortement impacté les remboursements du poste médicaments en 2014 avec une dépense pour le RSI de l'ordre de 52,7 M€ pour un peu plus de 600 bénéficiaires, soit près de 5% du total de ce poste.

Cette évolution s'inscrit dans la tendance observée dans les autres régimes d'assurance maladie.

Graphique 1 : Evolution mensuelle des remboursements des nouveaux antiviraux à action directe pour l'Hépatite C



Source : RSI/DEEP/SARDE

Les bénéficiaires de pensions de vieillesse et d'invalidité au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, le RSI verse un plus de 2 millions de pensions vieillesse, dont près de 1,6 million sont des pensions au titre des droits directs.

Entre 2013 et 2014, le nombre de retraités de droit direct a progressé de 2,4%. Au cours de l'année 2014, le taux de croissance des départs à la retraite de droit direct est dynamique, notamment avec les assurés de la génération née en 1953 qui atteignent l'âge légal de 61 ans et 2 mois depuis avril 2014.

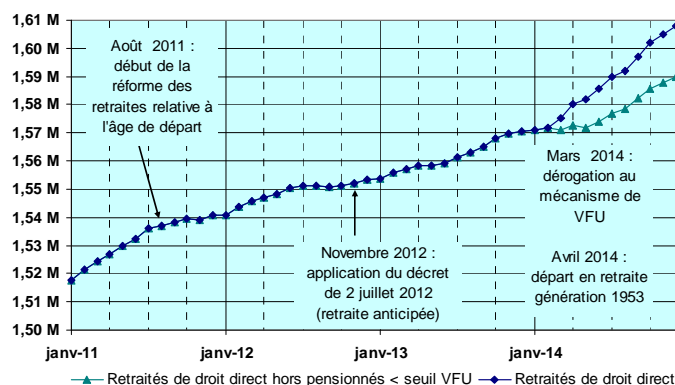
L'impact du recul de l'âge légal de départ en retraite a été atténué par la progression des départs anticipés pour carrière longue dont les conditions d'accès ont été assouplies fin 2012. À fin décembre 2014, 23% des retraités prenant effet en 2014 concernent des départs avant l'âge légal (31% pour les artisans et 17% pour les commerçants). La majorité de ces départs (88%) se fait entre 60 ans et l'âge légal.

La progression des effectifs de pensionnés de droit direct s'explique aussi par la comptabilisation, depuis mars 2014, d'assurés éligibles au versement forfaitaire unique (VFU) mais qui perçoivent une pension mensuelle à titre dérogatoire (cf. lettre ministérielle du 26 avril 2013). S'ils avaient reçu un VFU, ces retraités n'auraient pas été dénombrés dans l'effectif des pensionnés de droit direct et l'évolution du nombre de retraités de droit direct entre 2013 et 2014 aurait été de l'ordre de +1,5%.

Par ailleurs, plus de 28 000 assurés du RSI perçoivent une pension d'invalidité fin 2014. Entre 2013 et 2014, le nombre de bénéficiaires d'une pension d'invalidité du RSI a progressé de 6,1%. Le taux de croissance du nombre de bénéficiaires d'une pension d'invalidité suit une tendance atypique depuis la mise en place de la mesure de recul de l'âge d'ouverture des droits à la retraite (réforme de 2010) ; des périodes d'accélération marquée sont entrecoupées de périodes de nets ralentissements, comme c'est le cas depuis le second trimestre de 2014. Ces fluctuations sont en lien avec le calendrier de recul de l'âge légal de départ à la retraite qui induit un prolongement du bénéfice de l'invalidité pour les assurés des générations concernées.

Ainsi, aucun départ à l'âge légal n'a eu lieu entre janvier et mars 2014 alors qu'au cours du 1er semestre 2013, des passages de l'invalidité à la retraite avaient lieu chaque mois. A l'inverse, alors qu'en 2013, aucun départ à l'âge légal n'a eu lieu entre octobre et décembre, des passages ont été possibles sur la même période en 2014.

Graphique 2 : Nombre de bénéficiaires de pensions de retraite de droit direct



Graphique 3 : Nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité

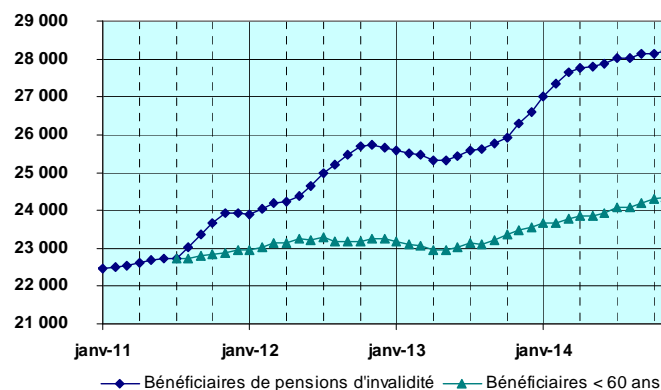


Tableau 3 : Les bénéficiaires de pensions de retraite et d'invalidité au 31 décembre 2014

Données disponibles à fin décembre 2014	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Déc. 2014	Evolution annuelle	Déc. 2014	Evolution annuelle	Déc. 2014	Evolution annuelle
Bénéficiaires de pensions de retraite	920 265	2,0%	1 159 326	2,5%	2 079 591	2,3%
Dont pensions de droit direct	674 875	2,1%	932 830	2,6%	1 607 705	2,4%
Dont pensions de droit dérivé	259 996	1,0%	285 982	0,4%	545 978	0,7%
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	16 141	6,3%	12 086	5,8%	28 227	6,1%

Sources : données au 31/12/2014, évolutions en glissement annuel - INDIGO, RSI. Champ : France entière.

NB : Les retraités cumulant une pension de droit direct et une pension de droit dérivé ne sont comptés qu'une fois dans le total des bénéficiaires..

DONNEES DE PRESTATIONS

Le rythme de croissance des dépenses reste soutenu

En 2014, la croissance annuelle des remboursements de soins de ville s'établit à +4,0% corrigée des jours ouvrés. La quasi stabilité de ce rythme de croissance par rapport à 2013 (+3,9%) est le reflet d'effets antagonistes avec :

- une nette reprise des remboursements de médicaments depuis le second trimestre sous l'effet de la dispensation des nouveaux médicaments contre l'hépatite C,
- le versement de nouvelles rémunérations aux médecins prévues conventionnellement,
- une évolution de l'accroissement des consommateurs qui tend à se stabiliser depuis le second semestre 2013 : +1,1 % (+2,7 % en 2013 avec une évolution de +4,4% au 1er semestre 2013) avec toutefois un fléchissement de la croissance de la population consommatrice au titre d'une affection de longue durée (ALD) : +1,5% (+2,7 % à fin 2013).

La dynamique d'évolution des honoraires médicaux et dentaires

Les **honoraires médicaux et dentaires** conservent une croissance soutenue +4,4 % (+3,7 % fin 2013).

La croissance de cet agrégat résulte principalement de la forte progression des remboursements de **généralistes** (+7,9%) engendrée par les versements de nouvelles rémunérations (forfaits de médecin traitant et majoration pour personnes âgées). En effet l'évolution des **consultations de généralistes** : +1,2 % (+4,2 % fin 2013) est relativement faible.

Les **dépenses des spécialistes** évoluent de +3,8 % (+4,0 % à fin 2013). La progression des **actes techniques** depuis le début de l'année : +3,2 % (+3,5 % à fin 2013), après un premier trimestre dynamique (+5,8 %), tend à se stabiliser depuis juin sous l'effet notamment d'une relative atonie des actes liés aux séjours en cliniques privées.

Les remboursements des **dentistes** poursuivent leur décélération +0,9 % (+3,2% à fin 2013).

Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville

Les **prescriptions** constituent plus de la moitié des soins de ville. Hors IJ et transports, elles augmentent de +3,9%.

Les médicaments

La nette reprise des remboursements de **médicaments** : +3,7 % (+1,7 % à fin 2013) résulte des remboursements liés à la rétrocession hospitalière : +41,5 %. Ceux-ci repartent nettement à la hausse depuis le second trimestre sous l'effet de la montée en charge des nouveaux médicaments contre l'hépatite C. Hors rétrocession, cette dépense est quasi stable : -0,1 %

(+1,1 % fin 2013). La **LPP et les produits d'origine humaine** évoluent de +4,2% (+5,9% fin 2013).

Les auxiliaires médicaux

La croissance des remboursements de soins réalisés par les **auxiliaires médicaux** reste très dynamique et s'établit à +5,5 % (+7,3 % à fin 2013). Le rythme d'évolution reste important pour les infirmières (+5,2 %) et pour les masseurs-kinésithérapeutes (+5,9 %) en lien avec le dynamisme observé en termes de volume d'activité qui résulte principalement de la démographie de ces professions.

Les indemnités journalières

La progression des dépenses d'**indemnités journalières**, reste soutenue +4,5 % (+8,1 % à fin 2013). La progression des montants versés aux auto-entrepreneurs ralentit mais reste très forte : +20,8 % (+32,9 % fin 2013) représentant 14,8% de la dépense.

Les autres dépenses de soins de ville

Le rythme d'évolution des dépenses de **transports** s'atténue +1,7% (+4,3% fin 2013) du fait d'un moindre recours aux transports sanitaires au profit des taxis.

Les dépenses de **biologie** évoluent faiblement +0,6% (+2,0% fin 2013).

La tendance des établissements

Les versements estimés au titre des dépenses des **établissements publics** progressent de +11,2 %. Cette évolution est impactée par un changement de méthode de répartition des dotations hospitalières inter-régimes qui s'est accompagné de modifications de périmètre sur la période (isolement tardif du FIR en 2013). Hors ces effets, l'évolution tendancielle serait plutôt de l'ordre de 4-5 %.

Les dépenses relatives aux **établissements privés** sont en diminution de -0,6 % (+1,5 % fin 2013). Parmi ces dépenses, le poste principal, correspondant au champ de l'Objectif des Dépenses en Médecine Chirurgie Obstétrique (ODMCO), progresse de +1,1 % (+0,4 % fin 2013) avec notamment un recul des remboursements de séjours chirurgicaux (-1,1 %).

Les dépenses relatives aux soins de suite et de réadaptation sont en très net fléchissement : -2,3 % (+5,6 % fin 2013), en particulier au sein des séjours pour rééducation fonctionnelle et de réadaptation. Les dépenses de psychiatrie marquent également nettement le pas -6,1% (+9,8 % à fin 2013).

Au titre des dépenses des **établissements du secteur médico-social**, les versements estimés augmentent de +3,5 % (dont +3,1 % pour le secteur personnes âgées et +4,0 % pour le secteur personnes handicapées).

Tableau 4 : Les remboursements effectués à fin décembre 2014

RSI – France entière – tous risques En millions d'euros	Données brutes déc. 2014	Taux de croissance à fin décembre 2014			
		2014		2013	
		PCAP	PCAP-CJO ⁽¹⁾	PCAP	PCAP-CJO ⁽¹⁾
Soins de Ville (hors contrats)	3 676,5	3,6%	4,0%	3,3%	3,9%
Honoraires médicaux et dentaires	1 118,3	4,0%	4,4%	3,1%	3,7%
Dont Généralistes	301,1	7,5%	7,9%	2,6%	3,2%
<i>dont consultations généralistes</i>	202,2	0,8%	1,2%	3,6%	4,2%
Dont Spécialistes	604,2	3,4%	3,8%	3,4%	4,0%
<i>dont consultations spécialistes</i>	123,2	1,6%	2,1%	4,5%	5,1%
<i>dont actes techniques</i>	428,8	2,8%	3,2%	2,9%	3,5%
Dont Dentistes	205,0	0,5%	0,9%	2,6%	3,2%
Prescriptions	2 129,4	3,5%	3,9%	2,8%	3,4%
Produits de santé	1 465,4	3,4%	3,8%	1,8%	2,4%
Médicaments	1 196,8	3,3%	3,7%	1,1%	1,7%
<i>dont rétrocession</i>	150,8	41,0%	41,5%	7,8%	8,4%
L.P.P. et Produits d'origine humaine	268,6	3,8%	4,2%	5,3%	5,9%
Auxiliaires médicaux	484,0	5,1%	5,5%	6,7%	7,3%
<i>dont infirmiers</i>	277,9	4,8%	5,2%	5,7%	6,3%
<i>dont masseurs-kinésithérapeutes</i>	170,4	5,5%	5,9%	7,8%	8,4%
Biologie	180,0	0,2%	0,6%	1,3%	2,0%
Autres prestations ⁽²⁾	178,3	1,3%	1,7%	3,9%	4,5%
Dont frais de transport des malades	167,9	1,3%	1,7%	3,7%	4,3%
Indemnités journalières maladie	250,5	4,5%	4,5%	8,1%	8,1%
Etablissements de santé ⁽³⁾	4 261,3	7,8%	7,8%	3,6%	3,6%
Etablissements sanitaires publics	2 917,7	11,2%	11,2%	3,4%	3,4%
Etablissements sanitaires privés	708,9	-1,0%	-0,6%	0,9%	1,5%
Dont ODMCO	592,6	0,7%	1,1%	0,4%	1,0%
Dont OQN Soins de Suite et de Réadaptation	92,0	-2,7%	-2,3%	5,0%	5,6%
Dont OQN Psychiatrie	17,5	-6,5%	-6,1%	9,2%	9,8%
Etablissements médico-sociaux (champ OGD)	634,7	3,5%	3,5%	7,2%	7,2%
Dont personnes âgées	426,4	3,1%	3,1%	4,6%	4,6%
Dont personnes handicapées	191,9	4,0%	4,0%	11,7%	11,7%
Contribution RSI Fonds d'Intervention Régional	138,2	1,3%	1,3%	NS	NS
Soins à l'étranger (hors versement CLEISS)	4,6	-13,4%	-13,4%	2,7%	2,7%
Total sur champ ONDAM	8 080,6	5,7%	5,9%	4,7%	5,0%
Prestations en espèces maternité et paternité	159,2	3,2%	3,2%	10,9%	10,9%

(1) Corrigé des jours ouvrés excepté pour les indemnités journalières et les établissements de santé publics et médico-sociaux

(2) Transports et cures

(3) Prise en compte des dotations effectives pour 2012 et 2013

Source : RSI / SARDE + données brutes comptables du RSI relatives aux forfaits/dotations globales transmises par la CNAMTS

Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse et invalidité

Les prestations servies au cours de l'année 2014, au titre des droits directs des régimes vieillesse de base sont en hausse de respectivement 2,1% pour les artisans et de 1,1% pour les commerçants.

La loi du 20 janvier 2014 « garantissant l'avenir et la justice du système de retraites » a reporté la revalorisation annuelle des pensions au 1er octobre au lieu du 1er avril de chaque année. Par ailleurs, la loi de financement rectificative pour la Sécurité sociale de juillet 2014 avait initialement prévu un gel de l'ensemble des pensions de retraite au 1er octobre 2014, à l'exception des pensions inférieures à 1 200 €, qui devaient être revalorisées, au 1er octobre, selon les critères habituels. L'inflation prévue pour 2014 étant minorée d'autant au titre de l'écart de prévision relative à l'inflation 2013, les règles de revalorisation ont entraîné l'absence de revalorisation de l'ensemble

des pensions hors minimum vieillesse. Celui-ci avait été revalorisé de 0,6% au 1er avril 2014 et a bénéficié d'une revalorisation « coup de pouce » en octobre.

Les prestations de droit direct du régime complémentaire des indépendants (RCI) progressent quant à elles de 4,6% en 2014, comme en 2013.

La forte progression des prestations d'invalidité de +6,7% pour les artisans et +7,4% pour les commerçants s'explique par la prolongation de la durée de versement des pensions d'invalidité suite au recul de l'âge légal de départ à la retraite (cf. supra page 3).

Depuis le 1er janvier 2013 (dans le cadre de la création du RCI), le régime décès des commerçants couvre les retraités, le délai de mise en place du dispositif explique la vive accélération des prestations du régime invalidité décès (+14,0% en 2014, comme en 2013).

Tableau 5 : Les prestations servies par les régimes de base en 2013 et en 2014

Millions d'euros	Janv. à déc. 2013	Evolution 2013/2012	Janv. à déc. 2014	Evolution 2014/2013
Artisans				
Prestations légales	3 369	2,5%	3 421	1,6%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	2 743	3,1%	2 800	2,1%
dont pensions contributives de réversion	465	0,8%	469	0,9%
Commerçants				
Prestations légales	3 840	1,2%	3 858	0,5%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	2 990	2,1%	3 022	1,1%
dont pensions contributives de réversion	592	-0,4%	590	-0,3%

Tableau 6 : Les prestations servies par le régime complémentaire des indépendants en 2013 et en 2014

Millions d'euros	Janv. à déc. 2013	Evolution 2013/2012	Janv. à déc. 2014	Evolution 2014/2013
Artisans et Commerçants				
Prestations légales	1 609	4,6%	1 683	4,6%
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	1 373	4,8%	1 436	4,6%
dont pensions contributives de réversion hors VFU	235	3,5%	246	4,8%

Tableau 7 : Les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2013 et en 2014

Millions d'euros	Janv. à déc. 2013	Evolution 2013/2012	Janv. à déc. 2014	Evolution 2014/2013
Artisans	159	1,8%	171	7,4%
dont prestations Invalidité	137	3,5%	146	6,7%
Commerçants	110	14,1%	125	14,0%
dont prestations Invalidité	92	4,3%	99	7,4%

Sources : RSI/DCF. Données disponibles au 31/12/2014, évolutions en glissement annuel. Champ : France entière.

NB : outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

L'ÉVOLUTION DU RECOUVREMENT

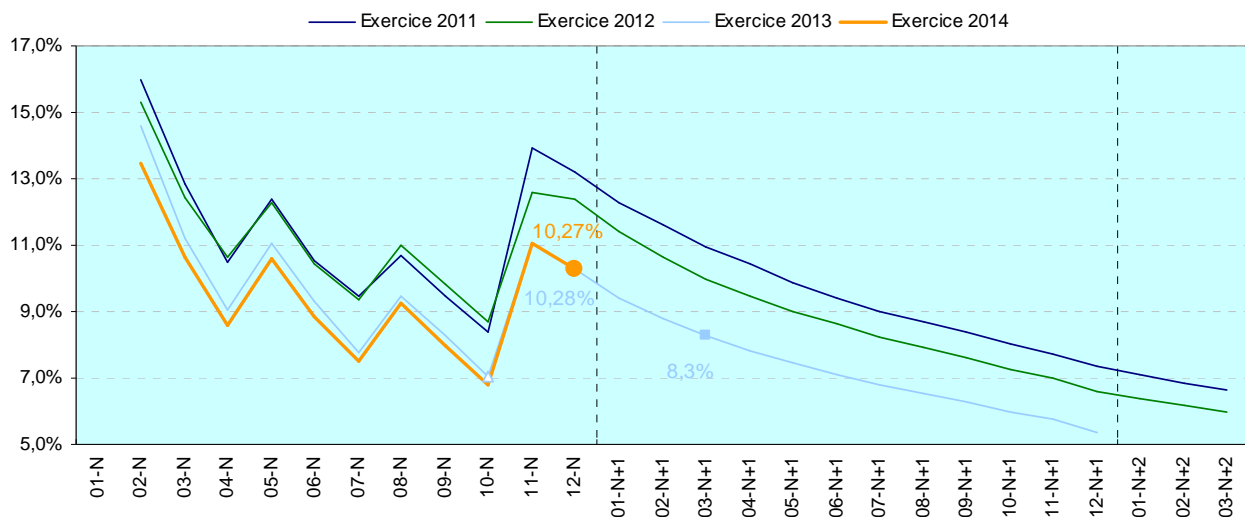
Les cotisations des artisans et des commerçants (France entière)

14,4 milliards de cotisations ont été encaissés en 2014 (tous risques et y compris taxations d'office), en **augmentation de 2,6%** par rapport à décembre 2013.

Le taux de RAR hors TO au titre des émissions de l'année 2014 est de **10,3%** (stable par rapport à 2013). Le taux des cotisants trimestriels recule très légèrement sur la période (19,6% fin 2014 contre 19,5% fin 2013) tandis que celui des cotisants mensuels s'améliore (+0,7 point) et s'établit à 3,0%.

Y compris taxation d'office (TO), le taux de restes à recouvrer (RAR) à fin 2014 s'améliore de 0,7 point et s'établit à **16,5%**. La part des TO dans le montant des RAR continue de baisser : 42,2% contre 45,0% fin 2013 et 46,7% fin 2012.

Graphique 5 : Evolution du taux de RAR ISU hors TO des cotisations exigibles par exercice



Source : Acoiss. Champ ISU- Hors accessoires - hors procédures collectives, hors appels de cotisations sur comptes radiés. Données au 31/12/14

Les cotisations des professions libérales hors auto-entrepreneurs (France entière)

1,5 milliards de cotisations ont été encaissés en 2014 au titre du risque maladie des professions libérales. **Fin décembre 2014, le taux des restes à recouvrer** sur les cotisations annuelles est de **4,2%**, en recul de 2,8 points par rapport à 2013, il retrouve un niveau proche de celui de l'exercice 2012 (4,0%).

Tableau 8 : taux de RAR des professions libérales

Montants en M€	Emissions	Encaissement	Taux de RAR
Exercice 2014	1 554	1 489	4,2%
Exercice 2013	1 594	1 574	1,3%
Exercice 2012	1 292	1 241	4,0%

Source : DCF - ensemble des PL actifs & polyactifs, France entière

Précisions sur le calcul des taux de restes à recouvrer, différence entre le champ ISU et PL :

Le taux de restes à recouvrer ISU est le rapport entre le montant des encaissements cumulés et celui des émissions cumulées de l'exercice en cours uniquement sur la période échue. Pour les professions libérales, le taux des restes à recouvrer suivi est le rapport entre les encaissements cumulés des échéances déjà échues et le montant total des émissions annuelles de l'exercice (y compris les ajustements effectués à posteriori au titre des exercices antérieurs), ce taux est donc élevé en début d'année et s'améliore au cours des mois.

Par ailleurs, pour les artisans et commerçants (ISU) le calcul des RAR n'intègre que les régularisations débitrices au titre des revenus de N-1 et non les régularisations créditrices, tandis que pour les professions libérales, il intègre la totalité des émissions nettes de la période, y compris les régularisations créditrices au titre des revenus N-1. Le taux de restes à recouvrer est de ce fait non comparable entre celui au titre des artisans commerçants et celui des professions libérales.

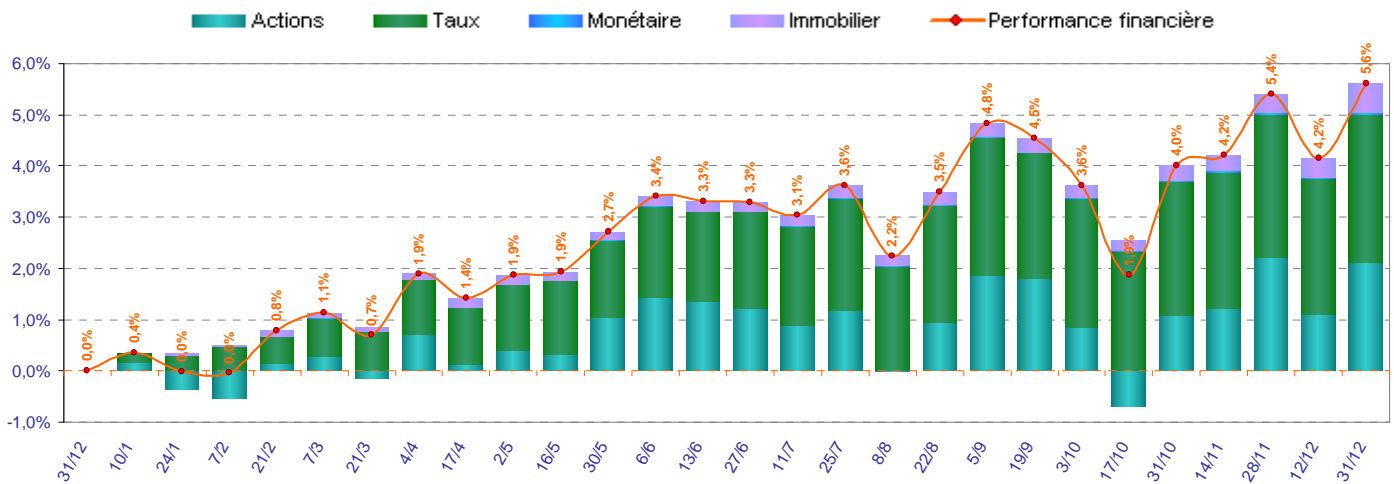
LE PLACEMENT DES RÉSERVES

Au 31 décembre 2014, le montant total des réserves est de 15,9 Md€ dont 14,5 Md€ pour le Régime complémentaire des indépendants (RCI), 773 M€ pour les régimes invalidité et décès des artisans (RID Artisans) et 652 M€ pour celui des commerçants (RID Commerçants). Ces montants correspondent aux actifs totaux (fonds de roulement inclus) valorisés à leurs dernières valeurs d'expertises.

La performance financière annuelle de l'ensemble des réserves est de 5,7% (5,6% pour le RCI et 6,5% pour les RID artisans et commerçants).

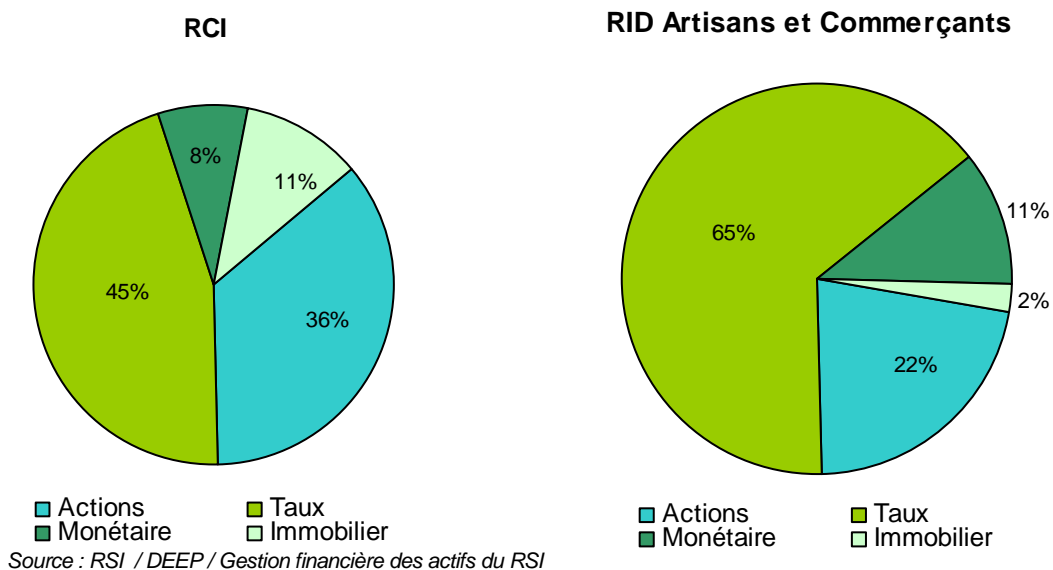
En dépit de quelques résurgences de la volatilité, les marchés financiers sont restés dynamiques en 2014. Cette année est donc dans le prolongement de deux années de progression des actifs financiers dans un contexte de croissance mondiale faible et de politiques monétaires extraordinairement accommodantes dans les économies avancées. Les rendements des obligations d'états n'ont jamais été aussi faibles propulsant ainsi à la hausse la valorisation des actifs risqués et provoquant par la même la disparition de la notion d'actif sans risque.

Graphique 6 : Evolution de la performance financière du RCI par classe d'actifs en 2014



Source : RSI / DEEP / Gestion financière des actifs du RSI

Graphique 7 : caractéristiques des portefeuilles du RSI au 31 décembre 2014



Source : RSI / DEEP / Gestion financière des actifs du RSI

Directeur de la publication : Stéphane Seiller – Coordination éditoriale : Direction des études, des équilibres et des placements / Département des statistiques, de l'analyse des risques, du décisionnel et des équilibres – Rédacteur : Fabien Deschamps (fabien.deschamps@rsi.fr)
 Contact : Valérie Perrin (valerie.perrin@rsi.fr)

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex - www.rsi.fr
 Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange).
 Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : www.rsi.fr dans la rubrique : Espace téléchargement / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles